

**Cahier des Charges
valant
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MADE IN FENUA 2024
Du vendredi 03 au dimanche 05 mai 2024**

Table des matières

1	INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC	3
2	PRESENTATION GENERALE DE LA CCISM.....	3
3	OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	3
3.1	Type de procédure	3
3.2	Objet	3
3.3	Composition des lots	4
3.4	Durée du contrat	7
4	REGLEMENT DE CONSULTATION	7
4.1	Documents attendus dans le cadre de la consultation	7
4.1.1	Documents obligatoires :	7
4.1.2	Pièces à remettre par le candidat retenu :	7
4.2	Obligations particulières.....	8
4.3	Délai d'exécution et pénalités	8
4.3.1	Pénalités de retard	8
4.3.2	Pénalités pour exécution des prestations.....	8
4.4	Résiliation.....	8
4.5	Critères de sélection	9
4.6	Modalités de remise des plis	9
4.7	Conditions d'envoi et de remise des offres	10
4.8	Participation à la consultation	10
5	ANNEXES	11

1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC

1°) **Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public** : Etablissement public à caractère particulier

2°) **Nom et coordonnées de l'acheteur public** : Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers, 41 rue du Docteur Cassiau- BP 118 - 98713 PAPEETE- Tél : 40.47.27.00- Fax : 40.54 07 01. Email : info@ccism.pf

3°) **Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché** : M. Kelly ASIN-MOUX, Président de la CCISM

2 PRESENTATION GENERALE DE LA CCISM

Etablissement public à statut particulier, la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM) constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des intérêts du commerce, de l'industrie, des services et des métiers de la Polynésie française. Elle est domiciliée à Papeete.

La CCISM s'engage à représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts des 37 600 entreprises de Polynésie française, à les accompagner dans leurs démarches administratives, à favoriser la formation professionnelle des chefs d'entreprise et des salariés. Elle a également pour vocation d'étudier, concevoir, animer, développer l'espace public pour favoriser l'activité économique.

3 OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

3.1 Type de procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles LP 321-1, LP 321-2 du code polynésien des marchés publics et des dispositions de l'arrêté n° 1455 CM du 24 août 2017 modifié.

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre classée aux trois premières places. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre. L'acheteur public peut également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

3.2 Objet

ORGANISATION DU SALON MADE IN FENUA 2024 DU 03/05/2024 au 05/05/2024 sur le site de TOATA – esplanade basse et haute (sous réserve de disponibilité de l'esplanade haute).

Les heures d'ouvertures au public sont de 9h00 à 18h00 pour le samedi 04/05/2024 et le dimanche 05/05/2024. Une nocturne se tiendra le vendredi 05/05/2024, l'amplitude horaire de cette journée sera de 9h00 à 21h00.

Les travaux sont répartis en 2 tranches dont 1 conditionnelle :

Tranche ferme de 9 lots :

LOT 1 : Fourniture, montage et démontage de chapiteaux, d'une scène et de loges

LOT 2 : Fourniture, montage et démontage de box en bois sous chapiteaux et de stands en bois avec couverture tôles

LOT 3 : Fourniture, montage et démontage d'une installation électrique et d'une équipe d'astreinte sur place obligatoirement

LOT 4 : Fourniture, montage et démontage d'équipements de plomberie

LOT 5 : Fourniture d'un service de propreté

LOT 6 : Sécurité

LOT 7 : Décoration florale

LOT 8 : Animation

LOT 9 : Communication

Tranche conditionnelle de 6 lots en cas de confirmation d'occupation de l'esplanade haute :
Sous-réserve de disponibilité de l'esplanade haute.

LOT 1 : Fourniture, montage et démontage de box en bois sous chapiteaux

LOT 2 : Fourniture, montage et démontage d'une installation électrique et d'une équipe d'astreinte sur place obligatoirement

LOT 3 : Fourniture, montage et démontage d'équipements de plomberie

LOT 4 : Fourniture d'un service de propreté

LOT 5 : Sécurité

LOT 6 : Décoration florale

3.3 Composition des lots

Tranche ferme de 9 lots :

Sur l'esplanade **basse** de Toata :

Lot 1- Chapiteaux-scène - Annexe 1	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	Fourniture, montage et démontage de chapiteaux, d'une scène et de loges
Lot 2- Box et stands - Annexe 2	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	Fourniture, montage et démontage de box en bois sous chapiteaux et de stands en bois avec couverture tôles
Lot 3- Electricité - Annexe 3	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	Fourniture, montage et démontage – équipe d'astreinte
Lot 4- Plomberie - Annexe 4	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	Fourniture, montage et démontage
Lot 5- Service de propreté et sanitaires - Annexe 5	
Lieux	Prestations attendues

Place Toata	Nettoyage et enlèvement des déchets pendant le salon et évacuation des déchets à l'issue du salon
Lot 6- Sécurité - Annexe 6	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	Mission de chargé de sécurité : Fourniture d'équipements et mise à disposition d'une équipe de sécurité
Lot 7- Décoration florale - Annexe 7	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	Décoration florale du salon, pose, entretien (prévoir un réassort des feuillages et fleurs si nécessaire) et dépose de la décoration : <ul style="list-style-type: none"> - Décoration des arches aux 2 entrées principales - Décoration de la scène et du pupitre - Décoration des extérieurs des chapiteaux - Décoration des plans du salon aux 2 entrées principales - Création d'un mur végétal « SALON MADE IN FENUA 2024 » ; - Fourniture de de 60 couronnes de cou et un ruban lei de 5 m de long pour l'inauguration (30) et la remise des prix Concours produit (30) - 3 bouquets pour la Miss MAMA FENUA et ses deux dauphines - 1 couronne de tete pour la Miss MAMA FENUA
Lot 8 – Animations – Annexe 8	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une animateur.trice sur toute la durée du salon - Présence de 3 hôtes.ses d'accueil pendant les heures d'ouverture du salon pour : <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et/ou aiguiller les visiteurs - Présenter le jeu visiteurs et aider le public à jouer - Accueillir, informer et guider les visiteurs - Présenter le jeu visiteurs et aider le public à jouer - Couronner les officiels lors de l'inauguration - Distribuer les tracts du salon - Organisation du spectacle inaugural et du spectacle de clôture de l'événement avec un groupe de danseurs locaux qualifiés - Organisation de la cérémonie de remise du label « Qualité Artisan » - Fourniture et mise en place du matériel de sonorisation du site (scène, chapiteaux...) : nécessaire à l'animation musicale (musique d'ambiance) et à l'animateur.trice (2 micros...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un ingénieur son pour gérer l'animation musicale (musique d'ambiance) et les besoins de l'animateur.trice pendant les horaires d'ouverture du salon - Mise en place d'un espace garderie, entre 2 et 4 animateurs.trices diplômés qui proposeront des activités aux enfants en lien avec le thème du salon Made in Fenua - Organisation du concours du plus beau stand avec lots à gagner - Organisation du concours meilleurs produits proposés par les exposants du salon - Organisation d'une nocturne le vendredi soir avec tirage au sort avec des lots à gagner, stand dégustation tasting alimentaire et alcool (licence temporaire de débit de boisson alcoolisée), présence de plusieurs groupes musicaux en acoustique, élection de Miss Mama Fenua - Mettre à contribution les restaurateurs de Toata avec décoration sur la thématique FENUA WEEK avec dotation financière pour organiser une animation dans leur restaurant afin d'attirer les clients dans leur restaurant - Organisation d'une chasse au trésor ludique avec prestataire tourné vers la culture - Organisation d'un tournoi MADE IN FENUA SOCCER sur le terrain de beach soccer - Organisation d'un Tamure marathon le samedi - Organisation le samedi midi du concours "Chef restaurateur" auprès du village restaurateurs du salon - Inviter une chaîne de radio via un appel à candidature qui couvrira le salon sur toute la durée depuis l'ouverture à la fermeture du salon et faire gagner des cadeaux pour faire venir les visiteurs - Mettre en place un kit d'amenities pour chaque exposant - Créer une mascotte MADE IN FENUA (personnage avec son propre costume sur la thématique MADE IN FENUA)
--	--

Lot 9- Communication – Annexe 9	
Lieux	Prestations attendues
Place Toata	<ul style="list-style-type: none"> - Création graphique de supports de communication - Campagne radio (création et diffusion d'un spot radio) - Campagne TV (création et diffusion d'un spot TV) - Campagne d'affichage urbain et/ ou numérique (visuels publicitaires) - Campagne web (bannières publicitaires web) - Community management du site internet www.ccism.pf et de la page Facebook Salon Made in Fenua - Impression de supports de communication, textiles et/ ou goodies (à définir)

Tranche conditionnelle de 6 lots en cas de confirmation d'occupation de l'esplanade haute :

LOT 1 : Fourniture, montage et démontage de box en bois sous chapiteaux

LOT 2 : Fourniture, montage et démontage d'une installation électrique et d'une équipe d'astreinte sur place obligatoirement

LOT 3 : Fourniture, montage et démontage d'équipements de plomberie

LOT 4 : Fourniture d'un service de propreté

LOT 5 : Sécurité

LOT 6 : Décoration florale

Les candidats sont autorisés à présenter une offre pour un ou plusieurs lots. En cas de réponse à un des lots de la tranche ferme, une réponse est également attendue au lot correspondant de la tranche conditionnelle.

3.4 Durée du contrat

Le marché débutera à la date de notification au titulaire.

Il expirera à la fin des opérations objet du présent marché.

4 REGLEMENT DE CONSULTATION

4.1 Documents attendus dans le cadre de la consultation

4.1.1 Documents obligatoires :

Les candidats fournissent à l'appui de leur candidature, les pièces suivantes :

- Attestation d'assurance RC de l'entreprise ;
- Offre technique : Le prestataire explicitera les modalités d'exécution de la prestation, les moyens matériels mis en place, ses références sur des prestations identiques (nombre, montant de CA généré au cours des trois dernières années, nombre de clients).
- L'offre doit préciser le nombre d'agents prévus et les horaires de travail ;
- Offre financière : coût total des prestations par lot ;
- Plan de prévention : règles d'hygiène et de sécurité appliquées à l'équipe présente sur le salon.

4.1.2 Pièces à remettre par le candidat retenu :

A la demande de l'autorité compétente, le candidat à qui il est envisagé d'attribuer le marché devra obligatoirement produire des justifications relatives à sa situation fiscale et sociale :

1. Les attestations de régularité fiscale établies par la direction des impôts et des contributions publiques et la direction générale des finances publiques indiquant que le candidat est à jour de ses obligations tant en terme déclaratif que de paiement.
2. Une attestation de régularité sociale établie par la caisse de prévoyance sociale indiquant que le candidat est à jour de ses obligations tant en terme déclaratif que de paiement.
3. L'extrait K ou K-bis datant de moins de douze mois.

Le candidat devra envoyer à la demande de CCISM et dans un délai de trois (3) jours à compter de la date d'envoi du courriel de demande, les justifications relatives à sa situation sociale et fiscale.

Si le candidat ne produit pas les éléments requis par la CCISM dans le délai précité, son offre sera rejetée et le candidat sera éliminé par décision de l'autorité compétente.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les mêmes documents. Cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses.

4.2 Obligations particulières

Le salon Made in Fenua est un établissement recevant du public (ERP) de 1ère catégorie. A ce titre, des prescriptions réglementaires strictes s'imposent sur l'organisation, le fonctionnement et sur le matériel utilisé.

L'ensemble des prestations et matériels proposés devra être conforme à la réglementation applicable aux ERP. Il ne sera toléré aucune dérogation à ce principe. Les justificatifs documentaires de conformité devront être fournis sans délai sur simple demande.

Les exigences de sécurité sont édictées par la réglementation, par la commission de sécurité ou encore par le responsable de sécurité du site. Le prestataire devra obligatoirement se conformer à ces prescriptions.

Le prestataire devra être assuré pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution de sa prestation, il devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance professionnelle couvrant sa responsabilité en cours de validité.

Le prestataire devra faire preuve d'une grande disponibilité, aussi bien pendant les phases de préparation que pendant le salon ainsi qu'au démontage.

4.3 Délai d'exécution et pénalités

4.3.1 Pénalités de retard

Lorsque les délais d'exécution sont dépassés, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité forfaitaire de 100.000 F CFP par jour de retard calendaire.

4.3.2 Pénalités pour exécution des prestations

En cas d'installation de matériel ou de prestation non conforme aux exigences réglementaires ou aux dispositions du présent cahier des charges, l'acheteur se réserve le droit de ne pas payer la location du matériel en question ou la prestation litigieuse. Une pénalité forfaitaire de 10% du montant global de la prestation sera par ailleurs appliquée.

Toute dépense d'équipement correctif sera à la charge du titulaire du marché.

Les pénalités forfaitaires sont appliquées sur le montant hors TVA du marché.

Elles s'appliquent sans mise en demeure préalable, si l'acheteur estime que le titulaire n'a pas rempli les conditions fixées au présent cahier des charges, alors qu'aucune contrainte n'empêchait valablement la réalisation de la prestation.

Les contraintes internes au titulaire ne peuvent être prises en compte, sauf cas de force majeure.

Les pénalités ne sont pas automatiques, mais laissées à l'appréciation de l'acheteur tant au plan de l'opportunité qu'au plan quantitatif.

4.4 Résiliation

La commande peut être résiliée aux torts du prestataire sans indemnités et le cas échéant avec exécution des prestations aux frais et risques de ce dernier, notamment dans les cas suivants :

- Lorsqu'il est contrevenu à la législation ou à la réglementation du travail
- Lorsque le prestataire déclare ne pas être à même d'exécuter ses engagements
- Lorsque le prestataire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais prévus

La résiliation prend effet à la date de notification de cette dernière au prestataire par lettre remise contre récépissé.

4.5 Critères de sélection

Les offres seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les critères suivants, selon la pondération indiquée :

- Qualité technique de l'offre (coefficient 0,4)
- Prix (coefficient 0,3)
- Modalités de la prestation, références du candidat (coefficient 0,3)

Chacun de ces critères donnera lieu à l'attribution d'une sous-note, selon les sous-critères et les formules présentées ci-après.

La note finale (sur 10) est le dixième de la somme des sous-notes correspondantes aux critères identifiés.

- **Qualité technique de l'offre** (sur 40 points)

Sous-critères :

- Réponse aux dispositions techniques du marché
- Critères techniques des équipements proposés (disponibilité, vétusté, conformité aux normes, ergonomie et facilité d'utilisation/manipulation, robustesse, propreté)
- Compétences et références du candidats (et de ses éventuels sous-traitants)

- **Prix** (sur 30 points)

La notation du prix est définie selon la formule suivante :

$$Ni = 30 - \frac{Pi - Pmini}{Pi} \times 30$$

où :

- **Ni** est la note sur 30 du soumissionnaire n°i
- **Pi** le prix proposé par le soumissionnaire n°i
- **Pmini** le prix le plus bas proposé par les candidats

- **Modalités de la prestation, références du candidat** (sur 30 points) nSous-critères :

- Modalités de la prestation
- Références du candidat dans la réalisation de mission similaire à celle demandée

Lorsqu'il n'a été proposé aucune offre ou uniquement des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, l'acheteur peut mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité. L'acheteur peut passer un marché en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalables.

4.6 Modalités de remise des plis

Toute question sur le présent cahier des charges doit être formulée avant le **vendredi 08 décembre 2023** par courriel à l'adresse : **info@ccism.pf**

Les offres devront être remises contre récépissé le **lundi 18 décembre 2023 - 12h00 au plus tard** (date et heure locales de Tahiti) soit directement, soit par courrier express (CHRONOPOST, FEDEX, DHL, etc.) à l'adresse suivante :

CCISM
Service des Moyens Généraux – Au RDC de l'immeuble principal
41, rue du Docteur Cassiau
98713 PAPEETE

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les propositions seront étudiées par la CCISM sur la base des critères du point 4.5. Le cas échéant, il pourra être demandé des compléments d'information ou des précisions.

La décision d'attribution du marché reviendra à la CCISM. Les candidats non retenus seront informés par courriel simple en demandant aux candidats un accusé réception express.

4.7 Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres et les candidatures doivent être remises sous pli cacheté.

Le pli portera l'indication suivante :

AAC MADE IN FENUA 2024- NE PAS OUVRIR
--

- **Le pli sera composé d'une seule enveloppe qui comprendra :**

L'ensemble des documents demandés à l'article 4.1

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus.

Ils seront renvoyés aux candidats.

4.8 Participation à la consultation

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent cahier des charges valant règlement de consultation y compris ses annexes ainsi qu'acceptation sans réserve des dispositions de l'acte d'engagement.

L'autorité compétente
Le Président de la CCISM
<u>Kelly ASIN-MOUX</u>

5 ANNEXES

Tranche ferme de 9 lots

- Annexe 1. Cahier des charges techniques du lot n°1
- Annexe 2. Cahier des charges techniques du lot n°2
- Annexe 3. Cahier des charges techniques du lot n°3
- Annexe 4. Cahier des charges techniques du lot n°4
- Annexe 5. Cahier des charges techniques du lot n°5
- Annexe 6. Cahier des charges techniques du lot n°6
- Annexe 7. Cahier des charges techniques du lot n°7
- Annexe 8. Cahier des charges techniques du lot n°8
- Annexe 9. Cahier des charges techniques du lot n°9
- Annexe 10. Décomposition du Prix Global Forfaitaire
- Annexe 11. Plan du salon – esplanade basse

Tranche conditionnelle de 6 lots

- Annexe 12. Cahier des charges techniques du lot n°1
- Annexe 13. Cahier des charges techniques du lot n°2
- Annexe 14. Cahier des charges techniques du lot n°3
- Annexe 15. Cahier des charges techniques du lot n°4
- Annexe 16. Cahier des charges techniques du lot n°5
- Annexe 17. Cahier des charges techniques du lot n°6
- Annexe 18. Plan du salon – esplanade haute

ANNEXE 1

LOT 1

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Fourniture de Chapiteaux, d'une Scène et de Loges pour l'édition 2024 du Salon
MADE IN FENUA

1A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation incluant :

1. La fourniture, le montage et le démontage de chapiteaux conformément au plan de principe joint en annexe ;
2. La fourniture, le montage et le démontage d'une scène et de ses loges conformément au plan joint en annexe, avec un éclairage dédié ;

1.2 Détail des prestations

1. La fourniture, le montage et le démontage de chapiteaux

Les exposants du salon MIF sont installés sous chapiteaux, selon le plan de principe joint en annexe 11. Les dimensions des chapiteaux devront obligatoirement être celles proposées dans le plan joint.

CTS N°1

> 15mx30m - Hauteur poteau : 3m - Hauteur faîtage : 5,40m - Surface : 450m²

CTS N°2 et N°3

> 10mx25m - Hauteur poteau : 3m - Hauteur faîtage : 4,65m - Surface : 250m² soit 500m²

CTS N°7, 4, 5, côté Parc PAOFAL soit 6 unités

CTS N°6, 8, et 9, côté Blvd POMARE soit 5 unités

CTS N°10 et 11, côté Place Haute soit 3 unités

> 5 x 5m - Hauteur poteau : 2,28m - Hauteur faîtage : 4m - Surface : 25 m² soit 350 m²

LOGE :

> 4x4m Y/C rideaux au pourtour - Hauteur poteau : 2,28m - Hauteur faîtage : 4,00m² - Surface : 24,01m²

Le prestataire en charge de la logistique devra fournir ces chapiteaux, montés sur site. Le démontage en fin de salon est également à la charge du prestataire.

L'implantation des chapiteaux sur site en vue du montage devra se faire en concertation avec le chargé de sécurité de l'événement et le donneur d'ordre (CCISM). Il sera en effet primordial de s'assurer que les distances de sécurité réglementaires sont respectées.

Conformément aux dispositions réglementaires, les structures proposées devront toutes :

- **Disposer d'un registre de sécurité valide et enregistré auprès des pouvoirs publics. Un plan d'installation devra être fourni et faire apparaître chaque numéro de registre. Les registres de sécurité et le plan annoté devront être fournis dans le dossier de réponse à la consultation ;**
- **Être montées conformément aux indications du fabricant. Une attestation de montage conforme devra être remise à l'issue du montage en vue d'un contrôle technique avant ouverture ;**

- Être lestées conformément aux indications du registre de sécurité (poids de lestage et matériel de liaison) ;
- Sous chapiteau CTS 1, fourniture, pose, avec branchement de 2 BAES étanches (voir plan de repérage).

D'une manière générale, les structures proposées devront être conformes aux dispositions réglementaires applicables aux ERP de 1ère catégorie. Il ne sera toléré aucune dérogation à ce principe.

2. La fourniture, le montage et le démontage d'une scène et de ses loges

Configuration en forme de « T » : 4m de front de scène, et 2m de couloir de circulation

Avec escalier aux normes avec main courante et marches antidérapantes. (vers l'arrière)

Plancher antidérapant en PVC

Une scène et ses loges devront être installées à l'emplacement prévu sur le plan joint.

En forme de « T » les dimensions minimums de la scène devront être les suivantes : 6m de front de scène, 6m de profondeur, 2 m de couloir de circulation, et sera dotée d'un escalier aux normes.

La scène et ses escaliers devront répondre aux normes en vigueur, être montés conformément aux indications du fabricant, et présenter des surfaces anti-dérapantes et non altérées.

Une attestation de montage devra être remise à l'issue du montage en vue d'un contrôle technique avant l'ouverture du salon au public.

Les loges situées à proximité devront avoir une surface minimale de 20 m² (chapiteau fermable).

La date de début de montage est le lundi 22 avril 2024 à 8h.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

La date limite de démontage est fixée au mercredi 8 mai 2024 à 16h.

ANNEXE 2

LOT 2

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

FOURNITURE, MONTAGE ET DEMONTAGE DE BOX EN BOIS SOUS CHAPITEAUX ET DE STANDS EN BOIS AVEC COUVERTURE TOLES

2A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira, montera et démontera :

- Des box en bois sous chapiteaux
- Des stands en bois avec couverture tôle

2.2 Détail des prestations

1 La fourniture, le montage et le démontage de box en bois sous chapiteaux

Des box en bois et leurs planchers devront être installés sous des chapiteaux (fournis) pour accueillir les exposants, conformément au plan joint. (stands N° 1 à 14 et 15 à 103, et 106 sur le plan joint soit 106 box sous chapiteau au total)

NB : le plan joint en annexe est un plan de principe général. Certaines cloisons pourront être supprimées à la demande des exposants. Le plan final de montage sera transmis ultérieurement, dès que les ventes d'espaces auront été opérées.

Les dimensions de chaque box sont : 2,44 m de Largeur x 3,66 m de Profondeur

Les cloisons ont une Hauteur de 2,44 m

Les box situés en bordure de chapiteaux devront être équipés de casquettes permettant de limiter l'exposition au soleil et à la pluie des occupants (minimum 80 cm, avec une hauteur minimale sous passage de 2,25m).

L'aspect des box et les casquettes devront permettre de maintenir l'esthétique globale du site.

Les surfaces des box devront être livrées lisses, sans dommage visible, peints en blanc (cloisons et planchers).

Les box devront être résistants pour permettre l'exploitation prévue sans danger : salon ouvert au public, en extérieur, avec possibilité de vent.

Le cloisonnement définitif des box suivra les indications techniques fournies par la CCISM dans un délai maximum de 10 jours avant l'ouverture du salon.

A l'issue de l'installation le prestataire apposera une numérotation claire, distincte et esthétique sur l'ensemble des box.

La date de début de montage est le lundi 22 avril 2024 à 8h.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

2 La fourniture, le montage et le démontage de stands en bois avec couverture tôles

Pour les stands de restauration, des box en bois et leurs planchers, sous couverture en tôle, sont prévus (stands N° 102 à 105 soit 4 box sous tôles).

Les dimensions de ces stands sont les suivantes : 2,44 m de largeur X 3,66 m de profondeur

Ces stands, à vocation alimentaire, disposent d'une ouverture partielle en façade pour la vente (type comptoir) et d'une porte d'accès arrière. L'installation de ces fermetures partielles pourra être sollicitée en fonction des installations des exposants (Vitrines, présentoirs)

Ces stands devront être résistants pour permettre l'exploitation prévue sans danger : salon ouvert au public, en extérieur, avec possibilité de vent et devront être équipés de casquettes permettant de limiter l'exposition au soleil et à la pluie des occupants (minimum 80 cm, avec une hauteur minimale sous passage de 2,25m).

L'aspect des stands et les casquettes devront permettre de maintenir l'esthétique globale du site.

Les surfaces des box devront être livrées lisses, sans dommage visible, peints en blanc (cloisons et planchers).

Le cloisonnement définitif des box suivra les indications techniques fournies par la CCISM dans un délai maximum de 10 jours avant l'ouverture du salon.

A l'issue de l'installation le prestataire apposera une numérotation claire, distincte et esthétique sur l'ensemble des stands.

Le prestataire dispose d'un temps de montage du salon qui peut s'étendre sur une durée maximale de sept (7) jours tandis que la durée maximale laissée au démontage est de cinq (5) jours.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

ANNEXE 3
LOT 3
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES
FOURNITURE, MONTAGE ET DEMONTAGE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET D'UNE EQUIPE
D'ASTREINTE

3A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

3.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira, montera et démontera une installation électrique sur le salon.

Également, le prestataire devra fournir une équipe d'astreinte pendant toute la durée du salon.

3.2 Détail des prestations

La prestation comprendra la fourniture, le montage et le démontage d'une installation électrique conforme à la norme NF-C 15100

L'installation électrique comprendra :

- Une Connexion électrique sur le réseau de l'esplanade basse de To'ata (à partir du boîtier général place haute pour les stands alimentaires et de grande consommation. A partir des boîtiers en jardinières ou des candélabres pour les autres stands à faible consommation).
- 2 prises par stand de 9 m² (avec terre)
- 4 prises par stand alimentaire avec une alimentation spécifique au métier (avec terre)
- Un éclairage global aux normes
- Un éclairage de la scène pour permettre des prestations et défilés nocturnes.
- 2 blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) normés (Sous CTS N° 1)
- Des tableaux électriques en nombre suffisant

La prestation comprendra également la mise à disposition d'une équipe d'astreinte sur site aux heures d'ouverture de techniciens électriciens, habilités à intervenir en cas de problèmes dans les délais les plus courts et ce pendant toute la durée du salon.

Le prestataire dispose d'un temps de montage du salon qui peut s'étendre sur une durée maximale de sept (7) jours tandis que la durée maximale laissée au démontage est de cinq (5) jours.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

ANNEXE 4
LOT 4
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

FOURNITURE, MONTAGE ET DEMONTAGE D'EQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

4A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

4.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira, montera et démontera une **installation de plomberie** sur le salon.

4.2 Détail des prestations

Il devra être fournie une adduction /évacuation en eau collective comme suit :

à l'arrière des stands 102,103,104,105 et 15 : 1 bac et 2 points d'eau (évacuation à la charge des occupants)
Le prestataire dispose d'un temps de montage du salon qui peut s'étendre sur une durée maximale de sept (7) jours tandis que la durée maximale laissée au démontage est de cinq (5) jours.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

ANNEXE 5
LOT 5
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

**FOURNITURE D'UN SERVICE DE PROPETE ET SANITAIRES POUR L'EDITION 2024 DU SALON
MADE IN FENUA**

5A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

5.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation de propreté.

5.2 Détail des prestations

Afin de garantir un bon état de propreté du site pendant toute la durée de la manifestation, la prestation devra comprendre :

- Un service de nettoyage et d'enlèvement des déchets pendant toute la durée du salon. Ce service de nettoyage et d'évacuation des déchets devra être à minima quotidien et, dans tous les cas, il devra garantir un bon état de propreté sur site aux heures d'ouverture (proscrire les amoncellements de déchets, les débordements des poubelles...)
- La fourniture des produits de nettoyage et sacs poubelle à la charge du candidat retenu ainsi que les distributeurs de gels mains à l'entrée du salon
- Un service de nettoyage et d'évacuation des déchets à l'issue du salon, après le démontage, en vue d'un état des lieux de restitution du site
- La mise à disposition de sanitaires aux abords du salon (nettoyage quotidien, sacs poubelles et papiers hygiéniques inclus dans la prestation)
- La présence d'une équipe de nettoyage durant les heures d'ouverture du Salon avec un espace de stockage dédié à la charge du prestataire sans gêner l'aspect général du salon.

L'accès au site avec un véhicule ne sera possible qu'en dehors des heures d'ouverture au public.

Le démarrage de la prestation se fera à compter du vendredi 03 mai 2024 à 7h00.

Le vendredi 03 mai 2024, organisation d'une nocturne de 18h à 21h :

- Prestation de service de propreté à prévoir à l'issue de la nocturne.

ANNEXE 6
LOT 6
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

PRESTATIONS DE SECURITE

6A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

6.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation de sécurité comme détaillé ci-après.

6.2 Détail de la prestation

La prestation comprendra les postes suivants :

- Mission de chargé de sécurité :
 - o Conseil de la CCISM sur toutes les questions de sécurité en phase de préparation, d'exploitation et de démontage du salon Made In Fenua 2024.
 - o Montage, rédaction, fourniture (4 exemplaires papier et un exemplaire informatique) et suivi de l'instruction du dossier de sécurité au titre de la réglementation des Etablissements Recevant du Public. La date limite de dépôt du dossier de sécurité à **l'instruction est le 12 février 2024.**
 - o Participation à la commission de sécurité ainsi qu'à toutes les réunions techniques relatives à la sécurité du salon Made In Fenua 2024.
 - o Coordination de toute la sécurité pendant la phase d'installation du salon ainsi que pendant toute la durée du salon Made In Fenua 2024.
 - o Présence permanente sur site pendant toute la durée du salon, pendant les heures d'ouverture au public, ainsi qu'au minimum 30 minutes avant l'ouverture et 30 minutes après la fermeture tous les jours.

- Fourniture d'équipements et mise à disposition d'une équipe de sécurité :
 - o Fourniture des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie (extincteurs, BAES) adaptés au risque et en nombre suffisant au regard des caractéristiques du salon Made In Fenua 2024. Ces équipements devront être en place et opérationnels à partir du jeudi 02 mai 2024 à 8h jusqu'au Lundi 6 Mai 2024 à 8h.
 - o Mise à disposition d'une équipe d'agents de sécurité qualifiés pendant les heures d'ouverture du salon au public, dimensionnée selon les caractéristiques du salon Made In Fenua 2024. Ces agents devront être en poste tous les jours 30 minutes avant l'ouverture au public et 30 minutes après la fermeture.
 - o Mise à disposition d'une équipe de gardiennage qualifiée en dehors des heures d'ouverture au public, à compter du **jeudi 02 mai 2024** à 12h jusqu'au **lundi 06 mai 2024** à 8h. Cette équipe aura également en charge de gérer le flux de véhicules sur le site ; ce flux correspond à l'approvisionnement des stands par les exposants, jusqu'à 30 minutes avant l'ouverture au public tous les jours.
 - o Mise à disposition d'une équipe de secouristes qualifiés aux heures d'ouverture au public, pendant toute la durée du salon.

- Réalisation, par des prestataires dûment agréés, de l'ensemble des contrôles techniques obligatoires : notamment sur les CTS, sur les boxes & stands en dur, sur les installations électriques. La remise des rapports de contrôle (au format papier et informatique) se fera au plus tard le jeudi 02 mai 2024 à 12h00.

6.3 Obligations particulières

Le prestataire devra faire preuve d'une grande disponibilité, aussi bien pendant les phases de préparation que pendant le salon ainsi qu'au démontage.

Il ne pourra proposer que des sous-traitants reconnus dans la profession et disposant de toutes les compétences et agréments nécessaires à la réalisation de leur mission.

Le prestataire devra être assuré pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution de sa prestation, il devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance professionnelle couvrant sa responsabilité en cours de validité.

ANNEXE 7

LOT 7 CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES DECORATION FLORALE POUR L'EDITION 2024 DU SALON MADE IN FENUA

7A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

7.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira la décoration florale verte du Salon.

7.2 Détail des prestations

La prestation devra comprendre :

- La décoration du salon, pose, entretien (prévoir un réassort des feuillages et fleurs si nécessaire) et dépose de la décoration
 - o La décoration extérieure aux chapiteaux devra être fixée avec des supports indépendants ancrés au sol (rien ne doit être suspendu ou accroché aux CTS ni empêcher la fermeture des rideaux en bâche)
 - o La décoration florale de la scène et l'habillage du pupitre
 - o La décoration des deux arches et des 2 allées aux 2 entrées principales
 - o La décoration des plans/ présentoirs du salon aux 2 entrées principales
 - o La décoration de l'entrée principale du Made in Fenua
 - o La décoration du stand de la CCISM
- Fourniture de 60 couronnes de cou et un ruban lei de 5 m de long pour l'inauguration (30) et la remise des prix Concours produit (30)
- 3 bouquets pour la Miss MAMA FENUA et ses deux dauphines
- 1 couronne de tête pour la Miss MAMA FENUA

Un service de pose et dépose comprenant l'évacuation de la décoration florale à l'issue du salon, en vue d'un état des lieux de restitution du site.

L'accès au site avec un véhicule ne sera possible qu'en dehors des heures d'ouverture au public.

Le démarrage de la prestation se fera à compter du lundi 29 avril 2024.

Le prestataire devra faire preuve d'une grande disponibilité, aussi bien pendant les phases de préparation que pendant le salon ainsi qu'au démontage.

ANNEXE 8

LOT 8 CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES ANIMATION DE L'ÉDITION 2024 DU SALON MADE IN FENUA

8.A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

8.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira l'animation du Salon.

8.2 Détail des prestations

La prestation devra comprendre :

- La présence d'un.e animateur.trice sur toute la durée du salon pendant les heures d'ouverture
 - Présenter l'ensemble des stands et produits proposés selon un quota de stand défini par jour
 - Présenter les différentes animations (concerts, espace garderie...) selon le programme défini
 - Promouvoir et inciter le public à participer au jeu visiteurs et au vote pour le concours produits
 - Animer la cérémonie d'inauguration et de la clôture de l'événement
 - Animer la cérémonie de remise du label « Qualité Artisan »
 - Rappeler les règles de sécurité (parking etc.)
- La présence de 3 hôtes.ses d'accueil présentent pendant les heures d'ouverture du salon pour :
 - Accueillir, informer et guider les visiteurs
 - Présenter le jeu visiteurs et aider le public à jouer
 - Présenter le label « Qualité Artisan »
 - Couronner les officiels lors de l'inauguration
 - Distribuer les tracts du salon
- La fourniture, la mise en place et la gestion du matériel de sonorisation du site (scène, chapiteaux...) nécessaire à l'animation musicale (musique d'ambiance) et à l'animateur.trice : set de micros, trépieds, prise jack, etc. et gestion de la playlist musicale incluant la déclaration à la SACEM Polynésie
- La présence d'un ingénieur son pour gérer l'animation musicale (musique d'ambiance), les transitions musicale/ animateur.trice pendant les heures d'ouvertures du salon
- L'organisation et gestion des spectacles inaugural et de clôture du salon avec un groupe de danseurs qualifiés
 - Spectacle inaugural de 20 minutes au son des « pahu » et du « pu » à l'arrivée des officiels, et avant les discours
 - Spectacle de clôture de l'événement. Cette prestation devra durer tout le long de la remise des prix avec des temps de pause marqués selon un déroulé prédéfini :
 - Ambiance avec les « pahu » et le « pu » pour attirer les gens sur la scène
 - Annonce par l'animateur.trice de la remise des prix et présentation des différents produits mis en concours par leur propriétaire (avant et après chaque présentation, on relance les « pahu »)
 - Annonce des résultats
 - Spectacle de danse avec invitation à de tous les lauréats au concours
 - Mot de fin
- Organisation du concours du plus beau stand avec lots à gagner

- Organisation du concours meilleurs produits proposés par les exposants du salon
- Organisation d'une nocturne le vendredi soir avec tirage au sort avec des lots à gagner, stand dégustation tasting alimentaire et alcool (licence temporaire de débit de boisson alcoolisée), présence de plusieurs groupes musicaux en acoustique, élection de Miss Mama Fenua, organisation d'un défilé de mode mettant en valeur les produits exposés sur le salon
- Mettre à contribution les restaurateurs de Toata avec décoration sur la thématique FENUA WEEK avec dotation financière pour organiser une animation dans leur restaurant afin d'attirer les clients dans leur restaurant
- Organisation d'une chasse au trésor ludique avec prestataire tourné vers la culture
- Organisation d'un tournoi MADE IN FENUA SOCCER sur le terrain de beach soccer
- Organisation d'un Tamure marathon le samedi
- Organisation le samedi midi du concours "Chef restaurateur" auprès du village restaurateurs du salon
- Inviter une chaîne de radio via un appel à candidature qui couvrira le salon sur toute la durée depuis l'ouverture à la fermeture du salon et faire gagner des cadeaux pour faire venir les visiteurs
- Mettre en place un kit d'amenities pour chaque exposant
- Créer une mascotte MADE IN FENUA (personnage avec son propre costume sur la thématique MADE IN FENUA)

8.3 Obligations particulières

Le prestataire devra faire preuve d'une grande disponibilité, aussi bien pendant les phases de préparation que pendant le salon ainsi qu'au démontage. Il ne pourra proposer que des sous-traitants reconnus dans la profession et disposant de toutes les compétences et agréments nécessaires à la réalisation de leur mission. Le prestataire devra être assuré pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution de sa prestation, il devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance professionnelle couvrant sa responsabilité.

Le démarrage de la prestation se fera à compter du lundi 29 avril 2024 .

ANNEXE 9

LOT 9 CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES COMMUNICATION POUR L'ÉDITION 2024 DU SALON MADE IN FENUA

9A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

9.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation liée à la communication autour du Salon.

9.3 Détail des prestations

La prestation devra comprendre :

- Création graphique de supports de communication
 - Affiche
 - Déclinaisons visuels réseaux sociaux, site internet, bannières publicitaires, signature mail etc.
 - Dépliant
 - Plan
 - Carton d'invitation
 - Autres visuels
 - Potentielle PLV à définir
- Campagne radio
 - Création d'un spot radio de 30 secondes (en français)
 - Enregistrement en studio
 - Mixage du spot de 30 secondes avec le son, 1 voix off
 - Diffusion d'un spot radio de 30 secondes
- Campagne TV
 - Création d'un spot TV de 30 secondes (en français)
 - Montage et animation
 - Habillage sonore, voix off (optionnelle)
 - Diffusion d'un spot TV de 30 secondes
- Campagne d'affichage urbain et/ ou numérique
 - Diffusion de visuels publicitaires sur les 2 semaines précédant le salon (panneaux publicitaires, réseaux d'écrans TV, réseaux d'écrans numériques)
- Campagne web
 - Diffusion de bannières publicitaires web sur les 2 semaines précédant l'événement
- Community management sur le site internet www.ccism.pf et la page Facebook [Salon Made in Fenua](#)
 - Couverture des moments forts en amont, pendant et post salon, présence pendant les heures d'ouverture
 - Élaboration d'un calendrier de publications
 - Administration, modération et animation de la page Facebook dédiée au Salon sur www.ccism.pf et de la page Facebook du Salon Made in Fenua
 - Production de contenus audiovisuels, textes nécessaires à la promotion de l'événement (post, visuels dédiés aux réseaux sociaux, vidéos/ photos, lives/ stories)
 - Compilation d'une photothèque/vidéothèque à remettre post salon
 - Budget de sponsorship à intégrer (1 à 3 publications dans le cadre de la promotion du salon) – le montant final des sponsorisations sera à justifier

- Reporting post salon
- Impression supports de communication, textiles, PLV et/ ou goodies
 - Affiche 150 à 200 exemplaires – 500x700mm recto quadri/ 150g brillant
 - Carton d'invitation 100 exemplaires recto 100x210mm recto quadri 300g moderne
 - T-shirts entre 100 et 150 exemplaires
 - Potentielle PLV (banderoles etc.) et/ ou goodies (à définir)

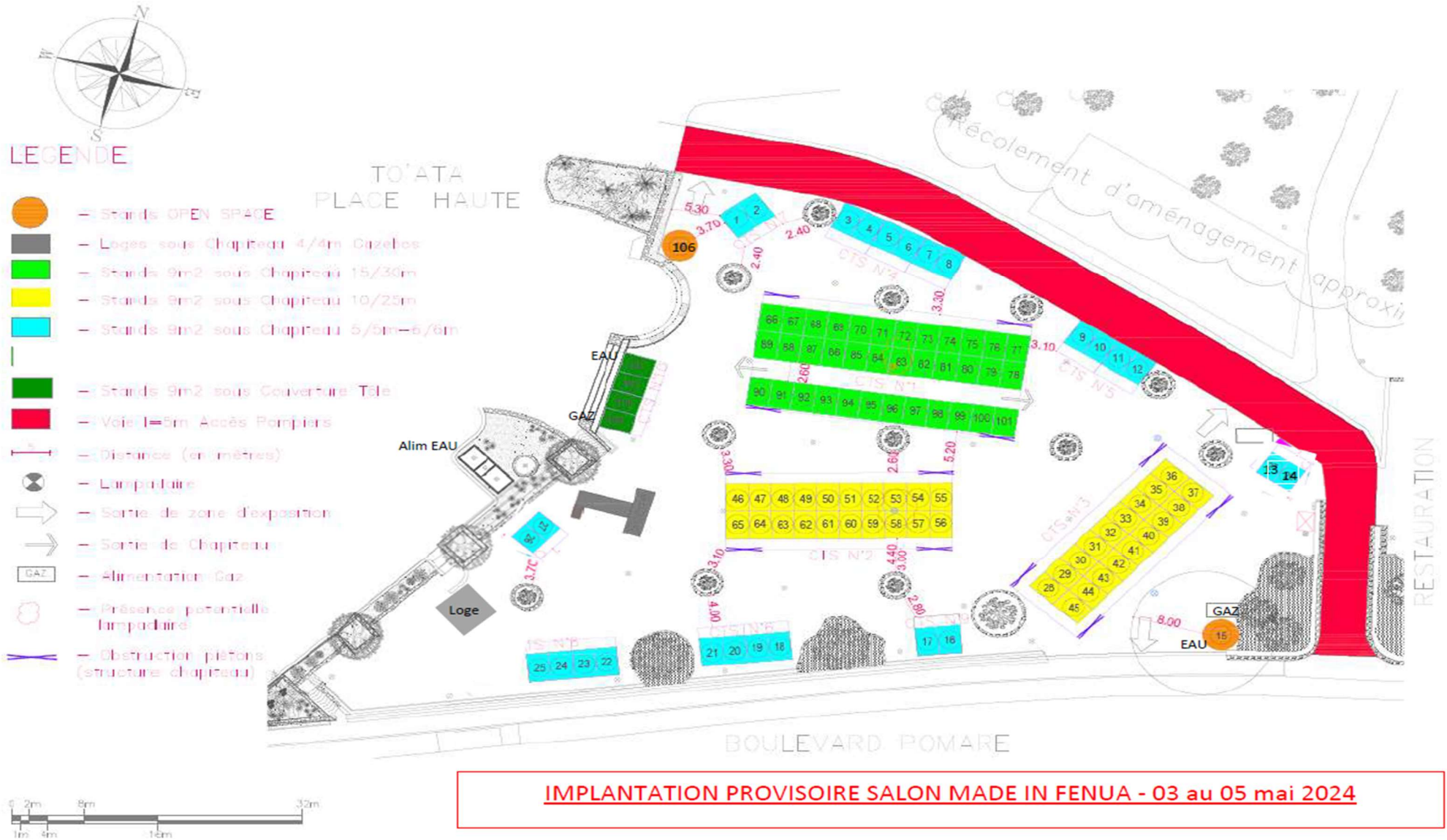
Annexe 10

Décomposition du Prix Global Forfaitaire

LOT N° 1 – Fourniture, montage et démontage de chapiteaux, d'une scène et de loges		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 2 – Fourniture, montage et démontage de box en bois sous chapiteaux et de stands en bois avec couverture tôles		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 3 -Fourniture, montage et démontage d'une installation électrique et d'une équipe d'astreinte sur place obligatoirement		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 4 -Fourniture, montage et démontage d'équipements de plomberie		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 5 -Fourniture d'un service de propreté		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 6 -Sécurité		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 7 -Décoration florale		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 8 -Animation		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP
LOT N° 9 -Communication		
Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C
 XFP XFP

ANNEXE 11

PLAN D'IMPLANTATION



ANNEXE 12

LOT 1

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

FOURNITURE DE CHAPITEAUX, MONTAGE ET DEMONTAGE DE BOX EN BOIS SOUS CHAPITEAUX
L'EDITION 2024 DU SALON MADE IN FENUA

1A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation incluant :

- la fourniture, le montage et le démontage de chapiteaux conformément au plan de principe joint en annexe.
- La fourniture, montage et démontage des box en bois sous chapiteaux.

1.2 Détail des prestations

La fourniture, le montage et le démontage de chapiteaux

Les exposants du salon MIF sont installés sous chapiteaux, selon le plan de principe joint en annexe 18. Les dimensions des chapiteaux devront obligatoirement être celles proposées dans le plan joint.

CTS N°12 soit 20 unités

> 10mx25m - Hauteur poteau : 3m - Hauteur faîtage : 4,65m - Surface : 250m² soit 500m²

CTS N°13 soit 4 unités

CTS N°14 soit 6 unités

CTS N°15 soit 2 unités

CTS N°16 soit 4 unités

Le prestataire en charge de la logistique devra fournir ces chapiteaux, montés sur site. Le démontage en fin de salon est également à la charge du prestataire.

L'implantation des chapiteaux sur site en vue du montage devra se faire en concertation avec le chargé de sécurité de l'événement et le donneur d'ordre (CCISM). Il sera en effet primordial de s'assurer que les distances de sécurité réglementaires sont respectées.

Conformément aux dispositions réglementaires, les structures proposées devront toutes :

- **Disposer d'un registre de sécurité valide et enregistré auprès des pouvoirs publics. Un plan d'installation devra être fourni et faire apparaître chaque numéro de registre. Les registres de sécurité et le plan annoté devront être fournis dans le dossier de réponse à la consultation ;**
- **Être montées conformément aux indications du fabricant. Une attestation de montage conforme devra être remise à l'issue du montage en vue d'un contrôle technique avant ouverture ;**
- **Être lestées conformément aux indications du registre de sécurité (poids de lestage et matériel de liaison) ;**

D'une manière générale, les structures proposées devront être conformes aux dispositions réglementaires applicables aux ERP de 1ère catégorie. Il ne sera toléré aucune dérogation à ce principe.

La date de début de montage est le lundi 22 avril 2024 à 8h.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

La date limite de démontage est fixée au mercredi 8 mai 2024 à 16h.

La fourniture, le montage et le démontage de box en bois sous chapiteaux

Des box en bois et leurs planchers devront être installés sous des chapiteaux (fournis) pour accueillir les exposants, conformément au plan joint (soit 36 box sous chapiteau au total)

NB : le plan joint en annexe est un plan de principe général. Certaines cloisons pourront être supprimées à la demande des exposants. Le plan final de montage sera transmis ultérieurement, dès que les ventes d'espaces auront été opérées.

Les dimensions de chaque box sont : 2,44 m de Largeur x 3,66 m de Profondeur

Les cloisons ont une Hauteur de 2,44 m

Les box situés en bordure de chapiteaux devront être équipés de casquettes permettant de limiter l'exposition au soleil et à la pluie des occupants (minimum 80 cm, avec une hauteur minimale sous passage de 2,25m).

L'aspect des box et les casquettes devront permettre de maintenir l'esthétique globale du site.

Les surfaces des box devront être livrées lisses, sans dommage visible, peints en blanc (cloisons et planchers).

Les box devront être résistants pour permettre l'exploitation prévue sans danger : salon ouvert au public, en extérieur, avec possibilité de vent.

Le cloisonnement définitif des box suivra les indications techniques fournies par la CCISM dans un délai maximum de 10 jours avant l'ouverture du salon.

A l'issue de l'installation le prestataire apposera une numérotation claire, distincte et esthétique sur l'ensemble des box.

La date de début de montage est le lundi 22 avril 2024 à 8h.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

ANNEXE 13

LOT 2

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

FOURNITURE, MONTAGE ET DEMONTAGE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET D'UNE EQUIPE D'ASTREINTE

3A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

3.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira, montera et démontera une installation électrique sur le salon.

Également, le prestataire devra fournir une équipe d'astreinte pendant toute la durée du salon.

3.3 Détail des prestations

La prestation comprendra la fourniture, le montage et le démontage d'une installation électrique conforme à la norme NF-C 15100

L'installation électrique comprendra :

- Une Connexion électrique sur le réseau de l'esplanade haute de To'ata (à partir du boîtier général place haute pour les stands alimentaires et de grande consommation. A partir des boîtiers en jardinières ou des candélabres pour les autres stands à faible consommation).
- 2 prises par stand de 9 m² (avec terre)
- 4 prises par stand alimentaire avec une alimentation spécifique au métier (avec terre)
- Un éclairage global aux normes
- Un éclairage de la scène pour permettre des prestations et défilés nocturnes.
- Des tableaux électriques en nombre suffisant

La prestation comprendra également la mise à disposition d'une équipe d'astreinte sur site aux heures d'ouverture de techniciens électriciens, habilités à intervenir en cas de problèmes dans les délais les plus courts et ce pendant toute la durée du salon.

Le prestataire dispose d'un temps de montage du salon qui peut s'étendre sur une durée maximale de sept (7) jours tandis que la durée maximale laissée au démontage est de cinq (5) jours.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

ANNEXE 14

LOT 3 CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

FOURNITURE, MONTAGE ET DEMONTAGE D'EQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

4A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

4.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira, montera et démontera une **installation de plomberie** sur le salon.

4.3 Détail des prestations

Il devra être fournie une adduction /évacuation en eau collective à l'arrière des stands nécessitant 1 bac et 2 points d'eau (évacuation à la charge des occupants)

Le prestataire dispose d'un temps de montage du salon qui peut s'étendre sur une durée maximale de sept (7) jours tandis que la durée maximale laissée au démontage est de cinq (5) jours.

La date limite de fin de montage et de livraison des installations est le mercredi 01 mai 2024 à 12h.

ANNEXE 15
LOT 4
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

FOURNITURE D'UN SERVICE DE PROPETE POUR L'EDITION 2024 DU SALON MADE IN FENUA

5A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

5.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation de propreté.

5.3 Détail des prestations

Afin de garantir un bon état de propreté du site pendant toute la durée de la manifestation, la prestation devra comprendre :

- Un service de nettoyage et d'enlèvement des déchets pendant toute la durée du salon. Ce service de nettoyage et d'évacuation des déchets devra être à minima quotidien et, dans tous les cas, il devra garantir un bon état de propreté sur site aux heures d'ouverture (proscrire les amoncellements de déchets, les débordements des poubelles...)
- La fourniture des produits de nettoyage et sacs poubelle à la charge du candidat retenu ainsi que les distributeurs de gels mains à l'entrée du salon
- Un service de nettoyage et d'évacuation des déchets à l'issue du salon, après le démontage, en vue d'un état des lieux de restitution du site
- La mise à disposition de sanitaires aux abords du salon (nettoyage quotidien, sacs poubelles et papiers hygiéniques inclus dans la prestation)
- La présence d'une équipe de nettoyage durant les heures d'ouverture du Salon avec un espace de stockage dédié à la charge du prestataire sans gêner l'aspect général du salon.

L'accès au site avec un véhicule ne sera possible qu'en dehors des heures d'ouverture au public.

Le démarrage de la prestation se fera à compter du vendredi 03 mai 2024 à 7h00.

Le vendredi 03 mai 2024, organisation d'une nocturne de 18h à 21h :

- o Prestation de service de propreté à prévoir à l'issue de la nocturne.

ANNEXE 16

LOT 5 CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

PRESTATIONS DE SECURITE

6A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

6.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira une prestation de sécurité comme détaillé ci-après.

1.2 Détail de la prestation

La prestation comprendra les postes suivants :

- Mission de chargé de sécurité :
 - o Conseil de la CCISM sur toutes les questions de sécurité en phase de préparation, d'exploitation et de démontage du salon Made In Fenua 2024.
 - o Montage, rédaction, fourniture (4 exemplaires papier et un exemplaire informatique) et suivi de l'instruction du dossier de sécurité au titre de la réglementation des Etablissements Recevant du Public. La date limite de dépôt du dossier de sécurité à **l'instruction est le 12 février 2024.**
 - o Participation à la commission de sécurité ainsi qu'à toutes les réunions techniques relatives à la sécurité du salon Made In Fenua 2024.
 - o Coordination de toute la sécurité pendant la phase d'installation du salon ainsi que pendant toute la durée du salon Made In Fenua 2024.
 - o Présence permanente sur site pendant toute la durée du salon, pendant les heures d'ouverture au public, ainsi qu'au minimum 30 minutes avant l'ouverture et 30 minutes après la fermeture tous les jours.
- Fourniture d'équipements et mise à disposition d'une équipe de sécurité :
 - o Fourniture des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie (extincteurs, BAES) adaptés au risque et en nombre suffisant au regard des caractéristiques du salon Made In Fenua 2024. Ces équipements devront être en place et opérationnels à partir du jeudi 02 mai 2024 à 8h jusqu'au Lundi 6 Mai 2024 à 8h.
 - o Mise à disposition d'une équipe d'agents de sécurité qualifiés pendant les heures d'ouverture du salon au public, dimensionnée selon les caractéristiques du salon Made In Fenua 2024. Ces agents devront être en poste tous les jours 30 minutes avant l'ouverture au public et 30 minutes après la fermeture.
 - o Mise à disposition d'une équipe de gardiennage qualifiée en dehors des heures d'ouverture au public, à compter du **jeudi 02 mai 2024** à 12h jusqu'au **lundi 06 mai 2024** à 8h. Cette équipe aura également en charge de gérer le flux de véhicules sur le site ; ce flux correspond à l'approvisionnement des stands par les exposants, jusqu'à 30 minutes avant l'ouverture au public tous les jours.
 - o Mise à disposition d'une équipe de secouristes qualifiés aux heures d'ouverture au public, pendant toute la durée du salon.
- Réalisation, par des prestataires dûment agréés, de l'ensemble des contrôles techniques obligatoires : notamment sur les CTS, sur les boxs & stands en dur, sur les installations électriques.

La remise des rapports de contrôle (au format papier et informatique) se fera au plus tard le jeudi 02 mai 2024 à 12h00.

1.3 Obligations particulières

Le prestataire devra faire preuve d'une grande disponibilité, aussi bien pendant les phases de préparation que pendant le salon ainsi qu'au démontage.

Il ne pourra proposer que des sous-traitants reconnus dans la profession et disposant de toutes les compétences et agréments nécessaires à la réalisation de leur mission.

Le prestataire devra être assuré pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution de sa prestation, il devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance professionnelle couvrant sa responsabilité en cours de validité.

ANNEXE 17

LOT 6 CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES DECORATION FLORALE POUR L'EDITION 2024 DU SALON MADE IN FENUA

7A OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

7.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner l'entreprise qui fournira la décoration florale verte du Salon.

7.2 Détail des prestations

La prestation devra comprendre :

- La décoration du salon, pose, entretien (prévoir un réassort des feuillages et fleurs si nécessaire) et dépose de la décoration
 - o La décoration extérieure aux chapiteaux devra être fixée avec des supports indépendants ancrés au sol (rien ne doit être suspendu ou accroché aux CTS ni empêcher la fermeture des rideaux en bâche)
 - o La décoration florale de la scène et l'habillage du pupitre
 - o La décoration des deux arches et des 2 allées aux 2 entrées principales
 - o La décoration des plans/ présentoirs du salon aux 2 entrées principales
 - o La décoration de l'entrée principale du Made in Fenua
 - o La décoration du stand de la CCISM
- Fourniture de 60 couronnes de cou et un ruban lei de 5 m de long pour l'inauguration (30) et la remise des prix Concours produit (30)
- 3 bouquets pour la Miss MAMA FENUA et ses deux dauphines
- 1 couronne de tête pour la Miss MAMA FENUA

Un service de pose et dépose comprenant l'évacuation de la décoration florale à l'issue du salon, en vue d'un état des lieux de restitution du site.

L'accès au site avec un véhicule ne sera possible qu'en dehors des heures d'ouverture au public.

Le démarrage de la prestation se fera à compter du lundi 29 avril 2024.

Le prestataire devra faire preuve d'une grande disponibilité, aussi bien pendant les phases de préparation que pendant le salon ainsi qu'au démontage.

ANNEXE 18

PLAN D'IMPLANTATION ESPLANADE HAUTE

**Salon Made In
Fenua 2024 –
03 au 05 mai 2024**

Option confirmation
Esplanade haute
+ 36 stands

